Rapport d'activité 2020 Administration fédérale des contributions AFC



Table des matières

Une année pour faire ses preuves	3
Taxe sur la valeur ajoutée Recettes de la TVA Développement à long terme des recettes de la TVA Nombre d'inscriptions au registre des assujettis à la TVA et nombre de décomptes TVA Contrôles Numérisation de la TVA. Rulings. Service pénal. Utilisation des recettes de la TVA Remboursement des crédits de TVA	4 4 4 5 5 6 6 7
Impôt fédéral direct. Produit brut de l'impôt fédéral direct, en millions de francs Total des recettes des personnes physiques et des personnes morales. Hausse des recettes de l'impôt fédéral direct en mio CHF Évolution de l'impôt fédéral direct Procédures pénales avec mesures de contrainte	. 8 . 9 . 9 . 10
Impôt anticipé Produit de l'impôt anticipé, en millions de francs	11 11 11 11 12 13
Droits de timbre	14 14 14
Assistance administrative internationale	15 15 16
Redevance de radio-télévision des entreprises	18
Évolution de la charge fiscale en Suisse	19

Thèmes fiscaux20	0
Message concernant l'initiative populaire «Alléger les	
impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» 20	
Imposition des rentes viagères20	0
Nouveau simulateur fiscal de l'AFC20	
Numérisation de la procédure fiscale20	
Développement de la TVA20	
Relèvement des déductions pour enfants20	0
Délai prolongé pour l'exportation en exonération de TVA	
dans le trafic touristique20	0
Modification de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de	
l'obligation de servir20	0
Impôt anticipé: vers une prolongation de 5 ans de	
l'exonération des instruments TBTF20	0
Réforme de l'impôt anticipé2	1
Traitement fiscal des sanctions financières2	1
Les sociétés simples sont désormais exonérées de la	
redevance de radio-télévision des entreprises2	1
La Suisse et l'Allemagne modifient les modalités de	
rétrocession de la TVA à Büsingen2	1
	_
Rapports et publications22	2
Avis de droit concernant le relevé de données fiscales	_
auprès des cantons	2
Blockchain et technologie des registres distribués: pas de	_
conséquences légales dans le droit fiscal	2
Évolution de la charge fiscale des entreprises en Suisse de	_
2003 à 2020: analyse au niveau communal	
Charge fiscale des ménages	2
Le Conseil fédéral renforce le marché de la dette et la	_
fonction de garantie22	2
Organisation 2	3
Nombre de collaborateurs	
Répartition par sexe	
Répartition en fonction de l'âge	
Répartition en fonction de la langue	
Nombre d'employés travaillant à temps partiel	_
(moins de 90 %)2!	5
Répartition des cadres en fonction du sexe	
Répartition des cadres en fonction de la langue	
Part de travail mobile	
rait de travail mobile	/
Résultat29	8
	_
Impressum	
Éditeur : Administration fédérale des contributions AFC	

Rédaction : Communication AFC

Mise en page: Service responsable des imprimés / Logistique AFC

Traduction: Services linguistiques

Photo de

couverture: shutterstock.com

Avril 2021

Une année pour faire ses preuves

La pandémie de Covid-19 a certes pris l'Administration fédérale des contributions (AFC) par surprise, mais on peut dire, rétrospectivement, qu'elle aura été bien préparée pour faire face à un tel défi. L'année précédente, le volume des affaires en cours a en effet pu être réduit massivement. Dans le même temps, nous avons fait avancer la transformation numérique, ce qui a permis de simplifier l'accès des contribuables aux services officiels. Par ailleurs, nous proposons depuis quelques années des formules de travail flexibles à nos employés afin d'améliorer la compatibilité entre famille et profession et d'élargir les possibilités de travail à domicile. À l'époque, nous ne pouvions évidemment pas savoir quelle importance ces réalisations allaient prendre au printemps 2020, quand une dure période de confinement allait nous tomber dessus, obligeant du jour au lendemain plus de 90 % des employés de l'AFC à travailler à domicile. Malgré ces circonstances, nous avons pu remplir notre mission et garantir l'accessibilité de l'AFC. Les téléphones se sont affolés pendant quelques jours seulement, après quoi les nouvelles procédures ont été mises en place et rodées. La stratégie de l'AFC a fait ses preuves.

Le Conseil fédéral a décidé très rapidement qu'aucun intérêt moratoire ne serait dû sur la TVA ni sur l'impôt fédéral direct dès le mois de mars. De nombreuses entreprises ont par ailleurs bénéficié de remboursements accélérés des crédits d'impôt préalable. Et dans le cas des crédits dits «corona», l'AFC a notamment pu soutenir les ministères publics dans la lutte contre les abus. Enfin, plusieurs dizaines d'employés de l'AFC ont été déployés dans les cantons pour traiter les demandes de chômage partiel.

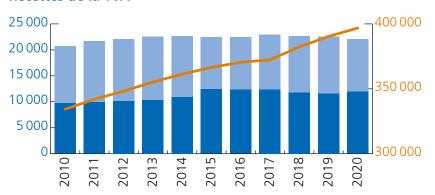
La pandémie laisse une trace claire dans les comptes de l'année 2020. D'un côté, les recettes de l'impôt fédéral direct, qui se sont élevées à 24,1 milliards de francs, sont certes supérieures au budget et au résultat de l'année précédente. La raison est que les paiements en 2020 concernent, pour la plupart, des revenus et des bénéfices réalisés en 2019. De l'autre côté, les recettes de la TVA sont inférieures d'environ 1,5 milliard au budget et sont également nettement inférieures à celles de 2019. En ce qui concerne l'impôt anticipé, ses recettes se sont révélées inférieures de 2,6 milliards par rapport au budget. En comparaison avec l'année précédente, cela représente une baisse de plus d'un tiers. Au total, les recettes fiscales de la Confédération pour l'année 2020 s'élèvent à 53,9 milliards et sont donc inférieures de 3,8 milliards de francs au budget.

En ce qui concerne les projets de numérisation, c'est la procédure électronique de remboursement de l'impôt anticipé qui a produit le plus d'effets. Par exemple, les résidents allemands avaient l'obligation, pour la première fois, de remettre leurs demandes de remboursement de l'impôt anticipé par la voie numérique. Par ailleurs, le décompte de TVA électronique simplifié sera disponible à la fin de l'année sous le nom de «Décompte TVA easy». D'autres applications numériques de l'AFC se trouvent dans le nouveau portail électronique du Département fédéral des finances (DFF). Ces nouveautés réduisent non seulement les coûts administratifs de la Confédération, mais aussi ceux des entreprises. Cela présente des avantages, et pas seulement en cas de pandémie.

Adrian Hug Directeur de l'AFC

Taxe sur la valeur ajoutée

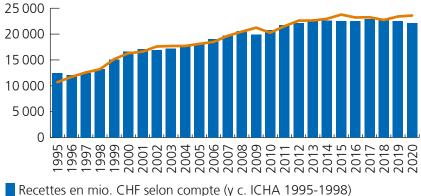
Recettes de la TVA



- Impôt sur les acquisitions et impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse perçus par l'AFC
- Impôt sur les importations perçu par l'AFD
- Nombre de contribuables

En 2020, les recettes de la TVA étaient inférieures à celle de 2019 de l'ordre de 400 millions de francs. La part de l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse (perçue par l'AFC) a augmenté d'environ 350 millions. Par contre, la part de l'impôt sur les importations (perçue par l'Administration fédérale des douanes) était inférieure d'environ 750 millions par rapport à 2019.

Développement à long terme des recettes de la TVA



- Budget en mio. CHF

En 2020, les recettes ont été inférieures de près de 1,5 milliard par rapport à celles prévues au budget. Ce résultat est principalement dû à l'impact de la pandémie de Covid-19.

Nombre d'inscriptions au registre des assujettis à la TVA et nombre de décomptes TVA

	2018	2019	2020
Nombre d'inscriptions	30 786	27 662	27 167
Nombre de décomptes	1 276 632	1 325 734	1 323 619

Contrôles

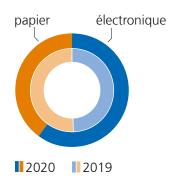
		Côntroles	Côntroles			
		sur place		internes		
	2019	2020	2019	2020		
Nombre d'entreprises contrôlées	8835	9620	499	867		
Recettes fiscales supplémentaires						
induites par les contrôles	191,872	192,112	2,442	3,126		
Remboursement résultant de						
contrôles en mio CHF	51,454	77,263	0,379	2,250		

Les contrôles de la TVA effectués par l'AFC ont généré des recettes supplémentaires nettes de 115 millions de francs. Tandis que 79 millions ont été remboursés, les reprises d'impôt se sont montées à 195 millions.

Numérisation de la TVA

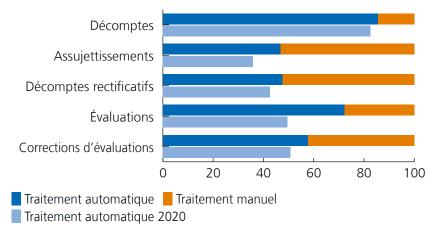
Assujettis utilisant le décompte en ligne

	2019	2020
électronique	49,6	60,2
papier	50,4	39,8



L'AFC continue de promouvoir la numérisation. À la fin de 2020, plus de 60 % des assujettis avaient transmis leurs relevés de TVA en ligne.

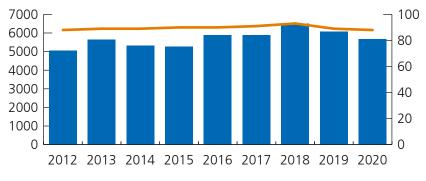
Automatisation de la TVA



Au sein de l'AFC, de nombreux cas sont traités automatiquement. En 2020, par exemple, plus de 80 % des décomptes ont été traités automatiquement. Cela conduit à un allégement administratif au sein de l'AFC.

Rulings

Demandes et rulings (2012-2020)



Pour environ 90 % des demandes et des rulings, une réponse a été envoyée dans les 30 jours.

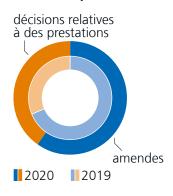
Demandes et rulings

- Réponse aux demandes de ruling dans les 30 jours en %

Service pénal

Nombre d'amendes et de décisions relatives à des prestations

	2019	2020
amendes	53	58
décisions relatives		
à des prestations	24	39



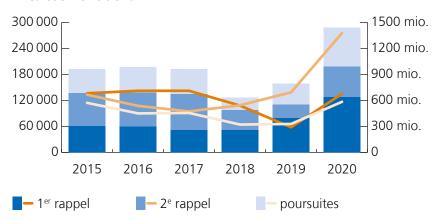
Le nombre d'amendes émises a augmenté par rapport à l'année précédente, mais le total des montants facturés a diminué. En ce qui concerne les décisions relatives à des prestations, leur nombre a augmenté, tout comme le total des montants facturés.

Recettes supplémentaires provenant d'amendes et décisions relatives à des prestations

	2019	2020
amendes	372 592	293 200
décisions relatives		
à des prestations	3 957 860	3 975 117



Encaissement de la TVA



Le nombre des rappels et celui des poursuites ont fortement augmenté en 2020; cela se reflète dans le montant des rappels, qui a dépassé largement le milliard de francs pour les premiers rappels.

Utilisation des recettes de la TVA

	2019	2020
Ressources générales		
de la Confédération	17 995	17 672
AVS	2913	2861
Assurance-maladie	947	930
Infrastructure		
ferroviaire FAIF	653	641



La baisse de 400 millions de recettes de TVA concerne également les différentes recettes affectées (AVS, projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire [FAIF], assurance-maladie). Les montants alloués sont réduits au prorata de leur part respective dans les recettes totales de la TVA.

Remboursement des crédits de TVA

En 2020, l'AFC a reçu 692 demandes de remboursement anticipé de crédits de TVA. Ces crédits sont normalement remboursés de manière semi-automatique après 60 jours. Dès mars 2020, l'AFC a indiqué que les demandes de remboursement anticipé seraient examinées immédiatement et, le cas échéant, que les crédits seraient remboursés rapidement. Cette mesure faisait partie du paquet Corona du gouvernement fédéral. Cette mesure s'inscrivait dans le train de mesures de la Confédération pour atténuer les conséquences économiques du coronavirus.

L'AFC a traité ces demandes, qui portaient sur un montant de 301 millions de francs, dans un délai d'un à sept jours. Les entreprises concernées ont été remboursées. Le remboursement rapide des crédits augmente les liquidités des entreprises et aide en particulier les entreprises d'exportation, qui présentent généralement des crédits dans leur décompte de TVA.

Impôt fédéral direct

Produit brut* de l'impôt fédéral direct, en millions de francs

Canton	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ19–20
ZH	3 495	3 613	4 166	4 023	4 427	4 558	5 017	4 675	-343
BE	1 171	1 372	1 332	1 470	1 459	1 617	1 803	1 481	-322
LU	655	749	756	770	740	835	896	1 077	181
UR	33	40	33	48	40	46	44	48	4
SZ	632	618	761	717	672	797	797	813	16
OW	67	90	78	146	77	86	87	101	14
NW	133	174	187	151	148	165	155	173	18
GL	79	47	54	46	58	50	54	68	14
ZG	1 445	1 324	1 372	1 397	1 569	1 616	1 907	2 3 3 5	428
FR	485	542	556	546	372	506	639	576	-62
SO	309	339	325	323	339	335	351	387	36
BS	1 050	867	1 405	1 578	847	991	1 167	1 593	426
BL	573	496	497	725	652	679	673	856	182
SH	253	250	263	314	481	372	410	480	70
AR	76	87	89	90	92	99	107	100	-6
Al	31	25	25	27	29	30	35	38	4
SG	671	685	738	715	799	848	893	865	-29
GR	261	255	264	297	275	311	319	319	1
AG	899	938	935	894	947	977	1 041	1 092	51
TG	316	331	337	345	345	393	406	449	42
TI	615	644	661	702	746	810	830	653	-177
VD	2214	1 892	2 223	2 745	3 015	3 171	2 955	2 971	16
VS	328	336	340	318	363	376	393	356	-37
NE	429	430	395	377	420	453	376	316	-60
GE	2 202	1 894	2 415	2 429	2 074	2 358	2 106	2 373	267
JU	80	88	75	94	87	107	84	104	20
CH	18 504	18 125	20 280	21 289	21 074	22 586	23 548	24 301	753

^{*} avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt (les bénéficiaires domiciliés en Suisse de dividendes, d'intérêts et de redevances de licences d'autres États contrac-tants ont droit à un dégrèvement des impôts payés à ces États)

Total des recettes des personnes physiques et des personnes morales

	2019	2020
personnes physiques	11 510	12 069
personnes morales	12 037	12 232



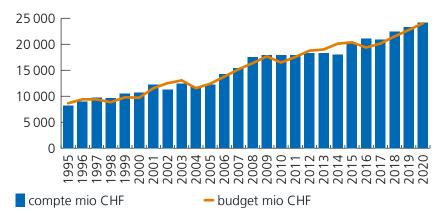
Le produit de l'impôt fédéral direct a augmenté de 753 millions par rapport à 2019. Comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années, les recettes générées par les personnes morales dépassent celles générées par les personnes physiques. Cependant, la croissance des recettes des personnes physiques était plus marquée que celle des personnes morales.

Hausse des recettes de l'impôt fédéral direct en mio CHF

	2019	2020
personnes physiques	326	559
personnes morales	635	195

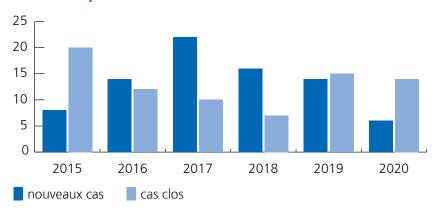


Évolution de l'impôt fédéral direct



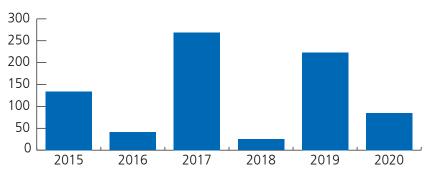
Les recettes de l'impôt fédéral direct ont dépassé les valeurs budgétisées, comme les quatre années précédentes. Cette source de recettes aura donc permis d'atténuer les conséquences financières de la crise du coronavirus.

Procédures pénales avec mesures de contrainte



Le nombre des procédures pénales nouvelles ou terminées varie fortement d'une année à l'autre. Les recettes qui en résultent sont également sujettes à des variations importantes et dépendent fortement des cas particuliers. En 2020, les recettes étaient d'environ 85 millions de francs.

Amendes et rappels d'impôt



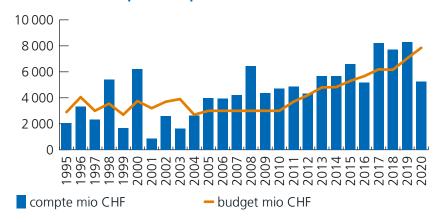
Amendes et rappels d'impôt résultant de procédures pénales en mio CHF

Impôt anticipé

Produit de l'impôt anticipé, en millions de francs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rentrées	26 041	23 447	22 065	22 371	24 923	29 219	25 457	30 206	32 610	38 701	30 531
Remboursements	-21 342	-18600	-17 757	-17004	-19429	-22 709	-19878	-20 508	-24296	-28 901	-27 189
Amendes et intérêts	22	40	32	323	162	75	-387				
Modification											
de la provision								-1 700	-600	-1 500	1 900
Total	4720	4 887	4 3 3 9	5 691	5 657	6 586	5 192	8 2 1 4	7 713	8 300	5 242

Évolution de l'impôt anticipé



En 2020, les recettes de l'impôt anticipé étaient nettement inférieures à celles des années 2017 à 2019. Elles étaient inférieures de plus de 2,6 milliards de francs par rapport au budget. Cette diminution est due pour l'essentiel à la forte baisse des recettes brutes. La provision dans le cadre de l'impôt anticipé a été réduite de 1,9 milliard.

Revenu des intérêts et des amendes dans le cadre de l'impôt anticipé

	2017	2018	2019	2020
Intérêts moratoires	55,08	33,17	37,01	61,62
Amendes	0,36	2,22	4,52	3,27
Recettes	55,43	35,39	41,53	64,90

Les recettes liées aux intérêts moratoires ont fortement augmenté en 2020. Par contre, les revenus des amendes ont légèrement baissé.

Principe de l'apport de capital, en milliards de francs

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Apports	508	440	243	244	257	187	259	334	273	100
Remboursements	-22	-99	-93	-58	-110	-91	-93	-308	-213	-117
Autres modifications	-26	-16	-22	-52	-18	-18	-33	-32	-49	-56
Solde en fin d'année	461	786	913	1047	1177	1256	1389	1382	1393	1321

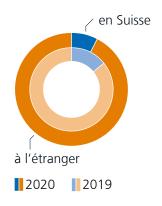
Remboursement

Remboursements dans le cadre de l'impôt anticipé en mio. CHF

	2017	2018	2019	2020
Remboursements à des personnes physiques en Suisse	10 516	13 861	16 635	13 844
Remboursements à des personnes morales en Suisse	6 0 0 1	6 973	7 341	9 461
Remboursements à des personnes à l'étranger	3 990	3 462	4 9 2 6	3 883
Total	20 507	24 296	28 901	27 189

Montants de l'impôt anticipé dont le remboursement a été refusé (en millions de francs)

	2019	2020
en Suisse	97	162
à l'étranger	585	1 933



En raison de demandes de remboursement en ligne incorrectes remises depuis l'Allemagne (VSTDE) deux corrections supplémentaires ont dû être effectuées en 2020, pour un montant total de 896 millions.

Nombre de demandes de remboursement de l'impôt anticipé déposées

	2019	2020
Demandes provenant de Suisse	45 788	44 483
– dont soumises en ligne	7 191	8 9 1 8
Demandes provenant de l'étranger	161 956	187 335
– dont soumises en ligne	0	7 369

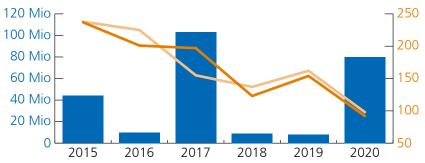
En 2020, l'obligation de transmettre les demandes de remboursement de l'impôt anticipé en ligne pour des rendements échus dès le 1.1.2020 a été instaurée pour les personnes ayant le statut de résident en Allemagne. Cette mesure constitue un pas important en direction de la numérisation de l'impôt anticipé.

Entreprises contrôlées

	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrôles sur place	1 308	1 205	1 168	685
Nombre de contrôles de bilan	6 664	6 639	6 467	13 757
Recettes provenant de contrôles				
dans le cadre de l'impôt anticipé et				
des droits de timbre en mio. CHF	246	516	232	184

En raison de la crise du coronavirus, il n'a pas été possible, durant certaines périodes, d'effectuer des contrôles sur place. Obligés de rester dans leur bureau, les contrôleurs externes ont effectué davantage de contrôles de bilans.

Procédures pénales concernant l'impôt anticipé



- Amendes et rappels d'impôt résultant de procédures pénales en mio CHF
 Nouvelles procédures en soustraction d'impôt
- Procédures en soustraction d'impôt closes

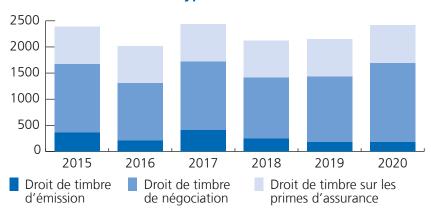
Comme dans le cadre de l'impôt fédéral direct, le nombre des procédures pénales et les recettes qu'elles génèrent varient fortement dans le cadre de l'impôt anticipé. Certains cas particuliers peuvent avoir des conséquences importantes.

Encaissement de l'impôt anticipé et des droits de timbre

	en nombre	en mio. CHF
	2020	2020
1 ^{er} rappel	5030	383
2 ^e rappel	1521	95
Poursuites	557	34

Droits de timbre

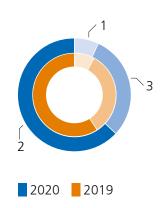
Droits de timbre, selon le type



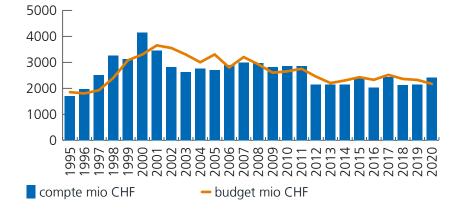
Le produit du droit de timbre de négociation a nettement augmenté par rapport à 2019. Cette évolution était inattendue.

Parts des droits de timbre en %

	2019	2020
1 Droit de timbre		
d'émission	8	7
2 Droit de timbre de		
négociation	59	63
3 Droit de timbre sur les		
primes d'assurance	33	30



Évolution des droits de timbre



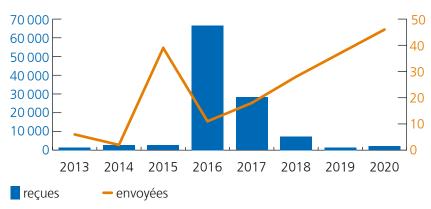
En 2020, les recettes ont dépassé le budget d'environ 250 millions de francs. Il faut remonter en 2011 pour voir des recettes plus élevées.

Revenu des intérêts et des amendes dans le cadre de l'impôt anticipé en mio. CHF

	2017	2018	2019	2020
Intérêts moratoires	3,78	5,64	11,72	22,92
Amendes	0,01	-0,01	0,01	-0,01
Revenu	3,79	5,63	11,73	22,91

Assistance administrative internationale

Assistance administrative sur demande



Échange spontané de renseignements

Nombre de rulings échangés

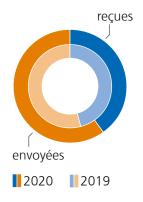
	2019	2020
rulings reçus	182	165
rulings envoyés	385	323



Échange automatique de renseignements

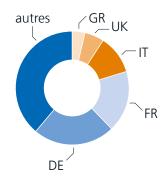
Nombre de déclarations échangées EAR

	2019	2020
reçues	2 795 623	2 335 835
envoyées	3 271 775	3 468 661



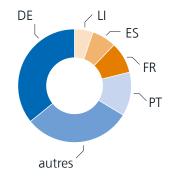
Comptes financiers envoyés aux États partenaires en %

	2020
DE	23,39
FR	17,62
IT	11,04
UK	5,55
GR	3,69
autres	38,71



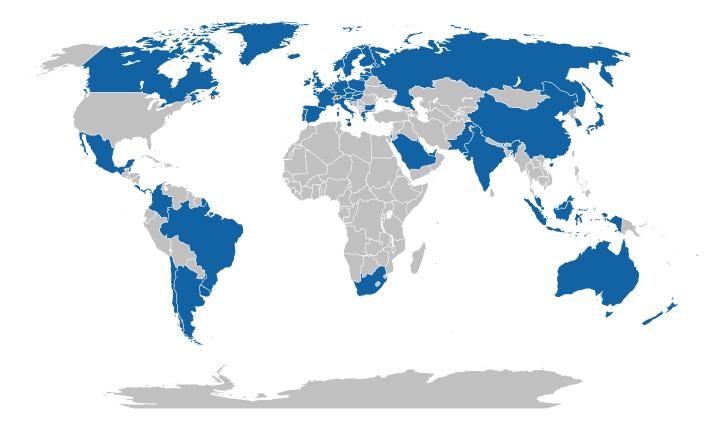
Comptes financiers reçus des États partenaires en %

	2020
DE	35,66
PT	12,32
FR	8,99
ES	6,84
Ll	5,52
autres	30,67



En septembre 2020, l'AFC a échangé des renseignements sur des comptes financiers avec 86 États partenaires en application de la norme mondiale sur l'échange automatique de renseignements (EAR). Avec 66 d'entre eux, les échanges ont été réciproques. La Suisse a reçu des renseignements de 20 États, mais n'en a envoyé aucun parce que ces États ne répondaient pas encore aux exigences internationales en matière de confidentialité et de sécurité des données (9 États) ou ont volontairement renoncé à la transmission des données (11 États). Les données ont été collectées et transmises à l'AFC par les guelque 8500 établissements financiers suisses déclarants (banques, trusts, compagnies d'assurance, etc.) qui sont enregistrés auprès de l'AFC. L'AFC a envoyé des renseignements sur environ 3,5 millions de comptes financiers aux États partenaires et a reçu des informations similaires de leur part concernant environ 2,1 millions de comptes financiers. En pratiquant l'EAR, l'AFC remplit une tâche qui lui est assignée par la loi. La mise en œuvre de l'EAR est examinée par le Forum mondial de l'Organisation mondiale de coopération et de développement économiques sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial).

Carte des États partenaires en matière d'EAR



Déclarations pays par pays (country by country reporting)

Après deux ans d'échanges sur une base volontaire, l'AFC a envoyé pour la première fois, en 2020, des déclarations pays par pays à 58 États partenaires. Ces déclarations concernent 138 multinationales et se rapportent à la période fiscale 2018. Elles contiennent, entre autres, des renseignements sur la répartition mondiale des revenus, les impôts payés et

les principales activités économiques des groupes dans différents pays. Depuis la période fiscale 2018, la présentation des déclarations pays par pays est obligatoire pour les multinationales dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur ou égal à 900 millions de francs.

Redevance de radio-télévision des entreprises

Perception de la redevance de radio-télévision

	2019	2020
Recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises	174 494 882	184 695 136
Nombre de factures envoyées	132 298	141 653
Solde débiteur	2 952 875	2 816 626

Redevance des entreprises pour la réception de la radio et de la télévision

À la fin de 2020, les recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises se sont élevées à 184,5 millions de francs. À la fin de l'année plus de 98 % des créances étaient acquittées.

Évolution de la charge fiscale en Suisse

En 2020, l'AFC a examiné l'évolution de la charge fiscale pour les personnes morales et pour les personnes physiques de manière détaillée dans deux rapports. Dans l'ensemble, la charge fiscale a diminué dans les deux domaines en Suisse.

Charge fiscale des personnes morales

La charge fiscale globale des personnes morales est passée de 23 % à 17,3 % au cours de la période 2003 à 2020. Telle est la conclusion du rapport «Évolution de la charge fiscale des entreprises en Suisse de 2003 à 2020: analyse au niveau communal» publié par l'AFC en décembre 2020. Jusqu'en 2012, la dynamique a principalement été entraînée par des réformes visant à augmenter de façon ciblée l'attrait de la place économique. Depuis 2018, c'est la mise en œuvre du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) qui en constitue l'élément moteur. La charge fiscale grevant les entreprises n'évolue que faiblement et a eu tendance à diminuer pendant la période analysée. Le rapport analyse pour la première fois l'évolution de la charge fiscale grevant les entreprises dans la totalité des quelque 2200 communes. Les charges fiscales communales, pondérées en fonction de leur substrat fiscal, y sont intégrées au calcul des charges fiscales moyennes des cantons et du pays. Ces calculs ne tiennent compte ni des anciens statuts fiscaux spéciaux ni des réglementations spéciales instaurées par la RFFA (patent box, déduction pour les dépenses de recherche et de développement, correction des intérêts, limitation de la réduction fiscale). Les modalités spécifiques dont chaque canton a assorti les réglementations spéciales instaurées par la RFFA ne ressortent donc pas des analyses présentées.

Charge fiscale des personnes physiques

La charge fiscale grevant les personnes physiques en Suisse a également diminué entre 2010 et 2018. C'est ce qui ressort du rapport «L'évolution de la charge fiscale des personnes physiques entre 2010 et 2018» que l'AFC a publié en juillet 2020. Les auteurs du rapport ont examiné la charge fiscale grevant différents types de ménages à l'échelon des communes.

La diminution est la plus marquée au niveau des revenus moyens, en particulier en ce qui concerne les couples mariés avec enfants. En moyenne, la charge fiscale des couples mariés avec deux enfants touchant un revenu brut de 200 000 francs a diminué de 1,55 point de pourcentage.

Cette tendance à la baisse connaît cependant aussi quelques écarts. À Schwyz, par exemple, la charge fiscale pour les célibataires sans enfants a généralement augmenté. Les célibataires à faible revenu ont également payé plus d'impôts à Berne et en Appenzell Rhodes-Extérieures à la fin de la période sous revue.

Dans l'ensemble, on observe une diminution des différences fiscales non seulement entre les cantons, mais aussi au sein des cantons. En ce qui concerne les personnes physiques, les charges fiscales tendent donc à converger malgré la concurrence fiscale.

Thèmes fiscaux

Message concernant l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital»

En mars 2020, le Conseil fédéral a adopté le <u>message</u> sur l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» (appelée officieusement «99 %-Initiative»). Il propose de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet.

Imposition des rentes viagères

Dans le contexte des taux d'intérêt actuellement pratiqués, les rentes viagères sont imposées trop lourdement. En avril 2020, le Conseil fédéral a adopté un projet destiné à la consultation qui vise à adapter l'imposition aux conditions de placement.

Nouveau simulateur fiscal de l'AFC

Depuis le mois de mai 2020, le nouveau <u>simulateur</u> <u>fiscal de l'AFC</u> permet de calculer la charge fiscale personnelle et de consulter les statistiques historiques des charges fiscales et des données cantonales.

Numérisation de la procédure fiscale

Le Conseil fédéral entend mettre fin à l'obligation de signer les déclarations d'impôt remises sous forme électronique. Il souhaite remplacer cette signature par une confirmation électronique. Dans certains domaines fiscaux, il souhaite en outre introduire l'obligation de présenter les documents par voie électronique. Il a adopté le message correspondant lors de sa séance du 20 mai 2020. Bien que ce projet ait déjà été traité une fois par les deux Chambres, le Parlement ne l'a pas encore accepté.

Développement de la TVA

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet révision partielle de la loi sur la TVA de juin à octobre 2020. Il propose notamment d'imposer toutes les prestations fournies par les plateformes de vente par correspondance et de simplifier l'établissement des décomptes de TVA par les PME. Le projet met en outre en œuvre différentes interventions parlementaires.

Relèvement des déductions pour enfants

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a rejeté le <u>projet</u> concernant la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, qui visait à relever la déduction au titre des frais de garde des enfants par des tiers et la déduction générale pour enfants. Les électeurs ont rejeté ce projet par une majorité de 63 % des voix.

Délai prolongé pour l'exportation en exonération de TVA dans le trafic touristique

Le DFF a prolongé de 30 à 90 jours le <u>délai</u> pour l'exportation en exonération de TVA des biens achetés sur le territoire suisse par des touristes. La modification est entrée en vigueur le 1^{er} août 2020.

Modification de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Tous les jours de service accomplis dans la protection civile doivent être pris en compte pour la réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi en août 2020. La modification de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Impôt anticipé: vers une prolongation de 5 ans de l'exonération des instruments TBTF

En octobre 2020, le Conseil fédéral a <u>décidé</u> de prolonger jusqu'à la fin de 2026 l'exonération, dans le cadre de l'impôt anticipé, des intérêts sur les instruments émis par des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (instruments TBTF). Son objectif est de préserver la stabilité financière.

Réforme de l'impôt anticipé

En avril 2020, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. Le marché des capitaux de tiers en Suisse devait être renforcé grâce à une réforme fiscale. Le Conseil fédéral voulait en outre combler une lacune dans la fonction de garantie de l'impôt anticipé. En septembre 2020, il a chargé le DFF de lui soumettre le message durant le 2^e semestre 2021. Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à renforcer la fonction de garantie, estimant que le projet devait se focaliser sur le renforcement du marché des capitaux de tiers. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a proposé d'autres mesures en vue de la suppression des droits de timbre. En novembre, le Conseil fédéral a proposé de rejeter cette proposition. En revanche, il soutient l'abolition du droit de timbre d'émission et entend supprimer le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses dans le cadre de la réforme prévue de l'impôt anticipé.

Traitement fiscal des sanctions financières

En novembre 2020, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1er janvier 2022 la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières. Les sanctions financières à caractère pénal prononcées en Suisse, c'est-à-dire les amendes, les peines pécuniaires et les sanctions financières de nature administrative à caractère pénal, restent non déductibles sur le plan fiscal. En revanche, les sanctions financières à caractère pénal prononcées à l'étranger seront dans des cas exceptionnels déductibles de l'assiette de l'impôt. Les commissions occultes versées à des particuliers ne seront pas déductibles fiscalement. Le droit fiscal sera ainsi harmonisé avec le droit pénal. Finalement, les dépenses qui permettent la commission d'une infraction ou qui constituent la contrepartie convenue pour la commission d'une infraction ne seront pas déductibles de l'assiette de l'impôt.

Les sociétés simples sont désormais exonérées de la redevance de radio-télévision des entreprises

Selon une décision du Parlement, les <u>sociétés simples</u> ne sont plus considérées comme des entreprises et ne sont donc pas soumises à la redevance à partir de la période fiscale 2021.

La Suisse et l'Allemagne modifient les modalités de rétrocession de la TVA à Büsingen

La Suisse et l'Allemagne ont modifié les <u>modalités de</u> <u>remboursement de la part de la TVA</u> qui revient à la commune allemande de Büsingen, laquelle fait partie du territoire douanier suisse. Les dispositions modifiées entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Rapports et publications

Avis de droit concernant le relevé de données fiscales auprès des cantons

Le professeur Thomas Probst, de l'université de Fribourg, a rédigé un <u>avis de droit</u> (en allemand) sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'AFC. Il s'agissait notamment de savoir si l'OFS et l'AFC disposaient des bases juridiques leur permettant d'exiger que les cantons leur fournissent des données fiscales détaillées.

Blockchain et technologie des registres distribués: pas de conséquences légales dans le droit fiscal

En juin 2020, le <u>Conseil fédéral</u> a pris connaissance du <u>rapport</u> concernant un éventuel besoin d'adaptation du droit fiscal dans le domaine de la blockchain. Ce rapport arrive à la conclusion qu'aucune modification spéciale de loi n'est nécessaire dans le droit fiscal.

Évolution de la charge fiscale des entreprises en Suisse de 2003 à 2020: analyse au niveau communal

Pendant la période de 2003 à 2020, la charge fiscale totale grevant les personnes morales a diminué de 23 % à 17,3 %. Telle est la conclusion du <u>rapport</u> «Évolution de la charge fiscale des entreprises en Suisse de 2003 à 2020: analyse au niveau communal» rédigé par l'AFC. Lien vers le <u>communiqué de presse</u>.

Charge fiscale des ménages

L'AFC a publié les analyses «<u>Évolution</u> de la charge <u>fiscale entre 2010 et 2018</u>» et «<u>L'inégalité de la charge fiscale des communes au regard de leurs ressources</u>».

Le Conseil fédéral renforce le marché de la dette et la fonction de garantie

En mai 2020, l'AFC a publié un <u>article</u> dans «La Vie économique» pour présenter la réforme de l'impôt anticipé.

Organisation

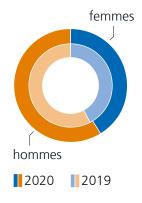
Nombre de collaborateurs



Le nombre de collaborateurs, 1096, n'a pas changé. En 2020, l'AFC a mis au concours environ 75 postes à l'interne ou à l'extérieur. Elle a traité plus de 2600 candidatures et a mené 330 entretiens. Environ un tiers des salariés travaillent à temps partiel. Le taux du travail à domicile a augmenté à près de 98 % en raison de la pandémie.

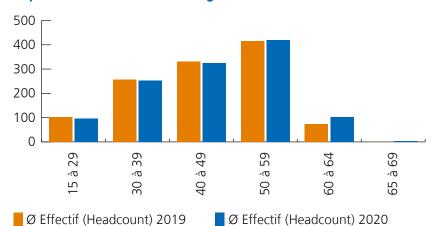
Répartition par sexe

	2019	2020
hommes	688	702
femmes	504	494



Par rapport à 2019, la part des femmes a légèrement diminué. Le nombre des femmes a en effet baissé de 10, tandis que le nombre des hommes a augmenté de 34.

Répartition en fonction de l'âge

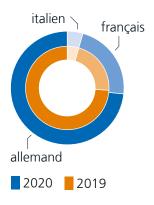


Près de la moitié des employés de l'AFC ont 50 ans ou plus. Le nombre des collaborateurs des trois catégories les plus jeunes a légèrement diminué.

Répartition en fonction de la langue

Headcount

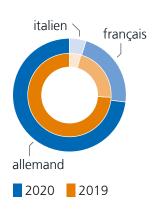
	2019	2020
allemand	884	875
français	254	266
italien	54	55



La proportion d'employés francophones a augmenté par rapport à 2019. Le nombre des germanophones a diminué.

Full Time Equivalent

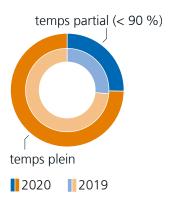
	2019	2020
allemand	809	801
français	232	244
italien	51	52



Nombre d'employés travaillant à temps partiel (moins de 90 %)

Pour cent du nombre de collaborateurs

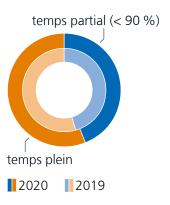
	2019	2020
temps partial (< 90 %)	26,4	25,3
temps plein	73,6	74,4



Le travail à temps partiel est resté assez stable en 2020 par rapport à 2019. Les femmes sont toujours quatre fois plus nombreuses à travailler à temps partiel.

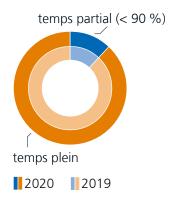
Pour cent de femmes

	2019	2020
temps partial (< 90 %)	45,8	44,1
temps plein	54,2	55,9



Pour cent d'hommes

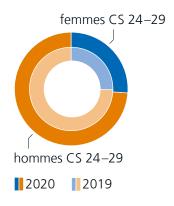
	2019	2020
temps partial (< 90 %)	12,1	12,1
temps plein	87,9	87,9



Répartition des cadres en fonction du sexe

Classes de salaire 24 à 29

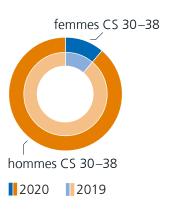
	2019	2020
hommes	345	355
femmes	117	127



Le nombre de cadres dans ces catégories salariales a augmenté de 10, tant pour les hommes que pour les femmes. Tous ces employés ne remplissent pas une fonction de gestion, mais sont considérés comme des cadres sur la base de leur classe de salaire.

Classes de salaire 30 à 38

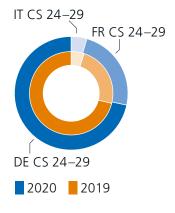
	2019	2020
hommes	16	16
femmes	2	2



Répartition des cadres en fonction de la langue

Classes de salaire 24 à 29

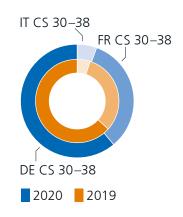
	2019	2020
allemand	322	345
français	109	115
italien	23	22



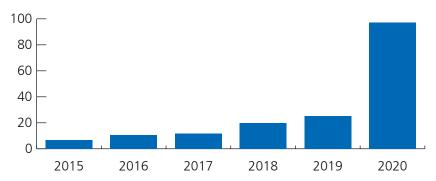
Par rapport à 2019, le nombre des cadres germanophones a augmenté plus fortement que celui des francophones. Le nombre des cadres italophones est resté stable.

Classes de salaire 30 à 38

	2019	2020
allemand	12	11
français	6	6
italien	1	1



Part de travail mobile



Part de travail mobile en %

Résultat

			Différence entre le		
	Résultat	Budget	Résultat	compte et le	
	2019 en CHF	2020 en CHF	2020 en CHF	in CHF	<u>in %</u>
	-48 846 564 143	-48 592 681 358	-45 400 870 291	3 191 811 067	6,6
Charges de fonctionnement	264 272 672	202 500 400	255 224 222	45744070	
(enveloppe budgétaire)	261 272 673	282 599 100	266 884 828	-15 714 272	-5,6
Crédits ponctuels	187 994 926	122 000 000	67 092 616	-54 907 384	-45,0
Pertes sur débiteurs Impôts et redevances	187 994 926	122 000 000	67 092 616	-54 907 384	-45,0
Parts de tiers aux revenus de la	7 200 707 504	0.000.000.443	0.407.452.650	400 025 702	
Confédération	7 289 797 591	8 988 088 442	8 497 152 650	-490 935 792	-5,5
Impôt fédéral direct	4 003 083 746	5 128 704 000	5 088 423 602	-40 280 398	-0,8
Impôt anticipé	820 169 100	774 021 900	514 417 600	-259 604 300	-33,5
Retenue d'impôt supplémentaire, États-Unis	3 624 500	1 850 800	-3 202 210	-5 053 010	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 418 081 995	3 043 000 000	2 857 001 917	-185 998 083	-6,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	33 674 354	36 428 938	36 428 937	-1	-0,0
Attribution aux provisions pour impôts et					
redevances	11 163 896	4 082 804	4 082 804		
Contributions et indemnités	129 260	146 000	129 260	-16 740	-11,5
Contributions à des organisations					
internationales	129 260	146 000	129 260	-16 740	-11,5
Charges financières	4 686 295	10 000 000	2 089 834	-7 910 166	-79,1
Intérêts rémunératoires Impôts et redevances	4 686 295	10 000 000	2 089 834	−7 910 166	-79,1
Revenus de fonctionnement					
(enveloppe budgétaire)	-9 195 471	-6 008 900	-7 976 535	-1 967 635	-32,7
	-56 268 843 185	-57 675 000 000	-53 886 091 396	3 788 908 605	6,6
•		-24 042 000 000	–24 145 529 275	-103 529 275	-0,4
Impôt anticipé	-8 299 659 317	-7 848 000 000	-5 241 935 565	2 606 064 435	33,2
Retenue d'impôt supplémentaire, États-Unis	-42 058 591	-25 000 000	25 973 595	50 973 595	203,9
Droits de timbre	-2 151 517 640	-2 170 000 000	-2 420 514 397	-250 514 397	-11,5
,		-23 590 000 000	-22 104 085 754	1 485 914 246	6,3
Revenus financiers	-111 925 579	-122 000 000	-136 865 638	-14 865 638	-12,2
Intérêts moratoires Impôts et redevances	-111 925 579	-122 000 000	-136 865 638	-14 865 638	-12,2
Autres revenus et désinvestissements	-200 480 655	-192 506 000	-203 285 909	-10 779 909	-5,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	-167 932 461	-180 000 000	-185 035 120	-5 035 120	-2,8
Application des droits de timbre au					
Liechtenstein	-470 434	-491 000	-556 558	-65 558	-13,4
Retenue d'impôt, UE	-2 748 744				
Amendes	-29 329 015	-12 015 000	-17 694 231	− 5 679 231	<i>–</i> 47,3